

**DEPISTAGE  
EXAMENS MEDICAUX DE PREVENTION AUX « CONDUITES  
ADDICTIVES (ALCOOL, TABAC) » PRIS EN CHARGE PAR L'ENIM**

*Les protocoles ne doivent pas être modifiés*

**Bon de prise en charge à adresser au  
Centre de Prestations Maladie**

**33 boulevard Cosmao-Dumanoir – CS 87770 – 56327 LORIENT Cedex**

***Cadre à remplir par le service de l'Etat chargé de la mer***

NOM :

Prénom :

N° d'immatriculation INSEE :

N° de marin :

L'intéressé a-t-il les droits ouverts sur la RPM ?

OUI

NON

*(Si les droits ne sont pas ouverts, l'Enim ne prendra pas en charge les examens)*

Signature, date et cachet du service

***Cadre à remplir par le médecin des gens de mer***

*(Prescription médicale)*

Date de la prescription :

Examens pouvant être prescrits :

Radio pulmonaire (ZBQK002)

Consultation spécialisée (CS)

EFR (au besoin) (GLQP012)

Date, nom, signature du Médecin des Gens de Mer

- Le protocole est à présenter au médecin qui réalisera les examens médicaux.
- Vous êtes dispensés de l'avance des frais, demandez au médecin d'établir une **feuille de soins papier** (pas de feuille de soins électronique) en « tiers payant » sans ticket modérateur (prise en charge à 100 %) et de l'adresser, accompagnée du présent bon de prise en charge, au centre de prestations maladie de Lorient.
- Dans tous les cas, le médecin doit adresser une copie des résultats au médecin des gens de mer qui a prescrit l'examen.